

Mesures contre la traite des êtres humains et l'exploitation en Suisse : quelles perspectives

Le travail social est beaucoup confronté à la traite des êtres humains et à l'exploitation. Il est donc déterminant que les professionnel·le·s sachent vers qui se tourner et où les personnes concernées peuvent trouver de l'aide.

Texte : Nathalie Guex, co-directrice, ACT212

Il y a de l'espoir, et ensemble nous nous engageons. Il est indéniable qu'en Suisse comme ailleurs, les risques encourus par les criminel·le·s qui pratiquent la traite des êtres humains et l'exploitation sont aussi limités que leurs profits sont grands. La population suisse reste en partie insuffisamment sensibilisée à ces deux problèmes, ce qui fait qu'il est plus difficile d'identifier les victimes, même quand elles sont exploitées sous nos propres yeux.

ACT212 est une organisation non gouvernementale, neutre sur le plan politique et confessionnel, qui lutte activement contre la traite des êtres humains et l'exploitation. Son bureau national d'enregistrement des déclarations offre un centre d'information à bas seuil en cas de questions et de difficultés et redirige les victimes ainsi que les personnes ayant déposé un signalement vers les structures locales de lutte contre la traite des êtres humains.

En outre, ACT212 sensibilise les professionnel·le·s (entre autres du travail social) et le grand public en proposant des formations et des séances d'information en collaboration avec des spécialistes. La mise en réseau et la collaboration avec les autorités et d'autres organisations occupent également une place importante dans son travail. De plus, ACT212 prend part à des tables rondes en Suisse et à l'étranger aux côtés d'expert·e·s, entretient des liens avec le Conseil fédéral et participe à des études universitaires. ACT212 s'engage pour une réponse globale contre la traite des êtres humains et l'exploitation. En élaborant et en mettant en œuvre des stratégies et des mesures, l'organisation œuvre pour la protection des droits humains, l'aide aux victimes et la condamnation des coupables.

Lutte au niveau fédéral ?

En 2012 et 2017, la Confédération a respectivement lancé et révisé différents plans d'action nationaux (PAN) contre la traite des êtres humains. Le nouveau PAN 2023–2027 constitue une avancée importante dans la lutte contre cette violation des droits humains et détaille ce qui est exigé des autorités, de la justice, des offices fédéraux et des chargé·e·s de programme national.

Le PAN 2023–2027 a été élaboré en se fondant sur les bases suivantes¹ :

- Convention et protocole additionnel du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains ;
- Recommandations d'organisations internationales et des États-Unis dans le cadre de procédures d'établissement de rapports nationaux et d'évaluations par pays, notamment le rapport d'éva-

luation du GRETA (Group of Experts on Action against Trafficking in Human Beings) du 11 juillet 2019 et le rapport annuel « Trafficking in Persons (TIP) Report » des États-Unis ;

- Conclusions issues de l'évaluation du PAN 2017–2020 ;
- Travaux de recherche et rapports parus ces dernières années, dont l'étude du Forum Suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de 2016 sur l'exploitation par le travail² et les rapports du CSDH 2017–2020 sur l'exploitation de personnes mineures et la lutte contre la traite des êtres humains dans le contexte cantonal³.

En plus de traiter les thèmes généraux, ce dernier PAN se concentre notamment sur l'exploitation des personnes mineures et de la main-d'œuvre. Le cas des salons de manucure fait l'objet d'une attention particulière en raison d'indices de violations généralisées du droit du travail et d'autres dispositions légales. Le renforcement des contrôles et des inspections doit permettre de veiller au respect de la législation et à l'amélioration des conditions de travail dans ces entreprises.

Autre point central : les cantons doivent créer les conditions nécessaires pour pouvoir lutter efficacement et prendre les mesures appropriées en cas de situation de crise, par exemple en organisant des tables rondes. Lors de ces rencontres, tous les cantons sont invités à traiter la question de la traite des êtres humains en collaboration avec les autorités et les acteur·rice·s de la société civile. L'objectif est de renforcer la collaboration au niveau local et de discuter de solutions spécifiques à chaque canton.

Parce qu'elle est complexe, la lutte contre la traite des êtres humains doit disposer de plus de ressources et moyens financiers, tant du côté des ONG que des autorités de poursuite pénale. Compte tenu de la méfiance à l'égard des institutions publiques de nombre de personnes concernées, il est essentiel que celles-ci collaborent avec des ONG, d'autant que leur flexibilité leur permet d'apporter des solutions rapides.

Au vu de la grande diversité des organisations qui participent et qui ont chacune des priorités qui leur sont propres, l'identification des victimes de la traite des êtres humains nécessite une collaboration coordonnée et optimisée à tous les niveaux.

Des rapports externes comme le rapport GRETA évaluent l'Europe entière tandis que les rapports UPR-Reports (UN-Universal Periodic Review) et le TIP-Report (US-Department of State-Trafficking in Persons-Report⁴) évaluent les pays du monde entier pour ce qui est de

Origine des personnes concernées déclarées*

134
personnes
signalées sont
concernées



* Nous avons en plus de cela reçu des déclarations concernant 23 personnes dont les origines ne sont pas claires (par exemple, des observations de tiers).

** Nous avons créé les nouvelles rubriques Europe de l'Est, Afrique et Asie, car beaucoup de personnes concernées n'ont pas pu être classées précisément dans leurs pays respectifs, mais pouvaient être identifiées comme originaires d'une région ou d'un continent.

Depuis son ouverture en 2015, la plateforme a enregistré 741 signalements pour 870 personnes concernées.

la traite des êtres humains et des droits humains, en plus de donner des recommandations qui rencontrent un certain écho.

Pour résumer, on peut dire que la Suisse obtient de bons résultats dans de nombreux domaines de la lutte contre la traite des êtres humains, notamment par rapport aux pays ayant des structures moins développées et moins de ressources. Il reste cependant des choses à améliorer en ce qui concerne la poursuite pénale, la protection des victimes sur le long terme et les mesures de prévention. Politiquement, nous tentons d'avancer sur différents terrains, notamment pour que plus de ressources financières soient allouées à la lutte contre la traite des êtres humains.

Formations et sensibilisation

Il est essentiel de sensibiliser le public et de rester vigilant-e-s. Pour accroître la prise de conscience de la population suisse, ACT212 organise des cours et des formations continues. En voici quelques exemples :

- Identification des victimes et mesures à prendre : ACT212 diffuse des connaissances sur les indicateurs des différentes formes d'exploitation et indique quelles mesures peuvent être prises en cas de soupçon. Le contenu de la présentation est basé sur les besoins du groupe cible ;
- Présentation sur la méthode du Loverboy : ces formations

s'adressent aux professionnel-le-s (du travail social) et aux autorités. L'objectif est d'informer sur le mode opératoire des trafiquant-e-s d'êtres humains qui se servent d'Internet pour entrer en contact avec de potentielles victimes, notamment des jeunes filles. ACT 212 donne des conseils pour se protéger des « loverboys » et reconnaître les signes de dépendance et d'exploitation. Ces formations sont d'une grande pertinence pour les travailleur-euse-s sociaux-ales. Il est particulièrement important de s'adresser aux travailleur-euse-s sociaux-ales en milieu scolaire de Suisse alémanique et de Suisse romande, car iels sont les premiers interlocuteur-ice-s des victimes. Iels sont souvent le premier point de contact pour les victimes de loverboys et jouent un rôle clé dans la sensibilisation de leurs élèves qui peuvent ainsi à leur tour informer leurs camarades.

Signaler un soupçon

Vous avez observé quelque chose d'étrange ? Vous pouvez vous adresser au bureau national d'enregistrement des déclarations contre la traite des êtres humains et l'exploitation pour vous informer et/ou déposer une déclaration. Pour cela, vous pouvez remplir le formulaire en ligne ou contacter notre centrale téléphonique – votre anonymat sera respecté. ACT212 prend toutes les déclarations au sérieux et se tient à votre disposition pour vous conseiller. Si vous

n'êtes pas certain-e que vos observations suffisent à justifier un signalement, ou si vous avez des questions, vous pouvez également demander conseil à la hotline nationale. Les personnes concernées ne sauront pas que vous avez fait une déclaration. Le cas échéant, des unités de police spécialisées seront dépêchées pour examiner la situation sans exposer les personnes concernées. La priorité est de protéger les victimes potentielles et de lutter contre la traite des êtres humains.

Remettre en question ses propres habitudes de consommation

Adopter une approche critique par rapport à sa propre consommation, notamment en se renseignant sur l'origine et le lieu d'extraction ou de production des aliments, vêtements et autres biens de consommation, permet aux personnes de contribuer individuellement à la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation. Renoncer à acheter des produits à prix cassés s'inscrit également dans cette logique. Il est également possible de s'abonner à notre newsletter, de relayer nos informations et de s'engager politiquement. •

Organisations et structures qui agissent contre la traite des êtres humains et l'exploitation

Le groupe d'expert-e-s national sur la lutte contre la traite des êtres humains (NEGEM) est un important regroupement de différent-e-s acteur-ice-s parmi lesquel-le-s des représentant-e-s de l'administration fédérale, des cantons, d'ONG et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le groupe NEGEM accompagne notamment l'élaboration et la mise en œuvre du PAN contre la traite des êtres humains.

Bureaux et aides aux victimes

Toute la Suisse

- ACT212 Bureau national d'enregistrement des déclarations contre la traite des êtres humains et l'exploitation (sexuelle): meldestelle.act212.ch/fr, tél. 0840 212 212, act212.ch
- Victras.ch Protection des victimes, conseil aux autorités, équipe mobile 24h/24, 7 j/7: victras.ch, tél. 044 585 35 45
- De nombreux services d'aide aux victimes proposent leur expertise dans le domaine de la traite des êtres humains: aide-aux-victimes.ch

Suisse romande

- Au cœur des grottes: coeur.ch, tél. 022 338 24 80
- Astrée: astree.ch, tél. 021 544 27 97
- CSP Centre Social Protestant Genève: csp.ch/geneve, tél. 0800 20 80 20
- FAS Service de consultation spécialisée dans la traite des êtres humains du canton de Neuchâtel: fas-ne.ch/permanence-traite-des-etres-humains, tél. 032 886 80 07

Suisse italienne

- Antenna MayDay: sos-ti.ch/mayday.html, tél. 0800 123 321

Notes

1. tinyurl.com/NAP2327.
2. tinyurl.com/SFMStudie.
3. Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) (2022), Exploitation des mineurs dans le contexte de la traite des êtres humains en Suisse, tinyurl.com/SKMRAusbeutung.
4. GRETA Groupe d'expert-e-s de lutte sur la traite des êtres humains, tinyurl.com/GRETAReport; tinyurl.com/Trafficking-in-Persons-Report.
5. [indikatoren-opferidentifizierung-mh-d\(1\).pdf](https://indikatoren-opferidentifizierung-mh-d(1).pdf).



Reconnaître la traite des êtres humains et l'exploitation : mode d'emploi

Les situations de traite des êtres humains et d'exploitation sont souvent difficiles à identifier, mais certains indices peuvent nous mettre la puce à l'oreille. La Police fédérale (fedpol) et des spécialistes du domaine, dont ACT212, ont élaboré une liste de contrôle exhaustive des indicateurs pouvant faciliter l'identification de potentielles victimes de la traite des êtres humains⁵.

- Liberté de mouvement limitée parce que la personne est intimidée, surveillée ou que ses papiers d'identité lui ont été confisqués;
- Conditions de travail: les personnes qui travaillent de force n'ont aucune possibilité de changer d'employeur-euse et ne sont pas payées ou très peu;
- Prostitution forcée: en particulier lorsque la personne concernée n'est pas libre de refuser des client-e-s/des pratiques sexuelles et n'a aucun contrôle sur ses conditions d'activité;
- Mécanismes de contrôle: par l'endettement, des menaces à l'encontre de la victime ou de sa famille, l'isolement et des manipulations psychologiques;
- Insécurité ou incertitude concernant sa situation: la personne méconnaît ses droits;
- Perte de repères: la personne parle insuffisamment la langue locale, voire pas du tout, elle ignore où elle habite/travaille et ne sait pas quand elle aura droit à des vacances.

Exemple « Visite dans un salon de manucure »:

Lorsque vous entrez dans un salon de manucure pour vous faire faire les ongles, ouvrez l'œil! Un premier indice: le salon est situé en plein centre-ville et pratique des prix dérisoires. S'il y a des caméras de surveillance dans tous les coins, c'est le signe que les travailleur-euse-s exercent leur activité sous haute surveillance.

Autre indice: les travailleur-euse-s parlent à peine la langue locale, ne peuvent pas encaisser ou gérer elleux-mêmes l'argent et doivent s'en tenir à leur travail. Si, en discutant, vous vous rendez compte que la personne n'a aucune idée de la ville dans laquelle elle se trouve, où elle habite, ce qu'elle pourrait faire pendant son temps libre ou quand elle envisage de prendre ses prochaines vacances, c'est suspect. Il convient également de s'inquiéter si la personne semble intimidée, ne sait pas si elle travaillera encore dans ce salon dans les semaines à venir ou si elle sera envoyée ailleurs, et surtout si elle n'est plus en possession de ses papiers d'identité.

Autres signes inquiétants: les personnes qui travaillent dans le salon ne peuvent pas facilement changer d'employeur-euse. Pire encore, quelqu'un sur place les surveille et intervient si elles répondent trop en détail à vos questions. Si c'est le cas, il y a de fortes chances que vous soyez devant une situation d'exploitation. Et c'est là que nous vous demandons de contacter la hotline nationale d'ACT212 et de faire part de vos observations.